

080

*À l'intention des médecins omnipraticiens à honoraires fixes
des optométristes à honoraires fixes*

4 juillet 2014

Nouvelle tarification pour votre régime obligatoire d'assurance maladie

En juin 2013, la Fédération des médecins omnipraticiens a conclu une entente de deux ans avec la compagnie d'assurance La Capitale pour le renouvellement de votre régime obligatoire d'assurance maladie. Cette entente prévoit une tarification spécifique à chacune des années 2013 et 2014.

Le tableau de la nouvelle tarification applicable au 1^{er} juillet 2014 est présenté en annexe.

Les nouveaux taux de prélèvement seront appliqués à compter du paiement du 11 juillet 2014.

Document de référence

[Annexe](#) Tarification en vigueur du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

c. c. Agences commerciales de facturation

Courriel	Téléphone	Télécopieur	NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H 30 À 16 H 30 (MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)
services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca	Québec 418 643-8210 Montréal 514 873-3480 Ailleurs 1 800 463-4776	Québec 418 646-9251 Montréal 514 873-5951	

Tarification au 1^{er} juillet 2014

Contrat 9620

EN VIGUEUR DU 1^{ER} JUILLET 2014 AU 30 JUIN 2015

TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS

Garantie d'assurance maladie		
Adhérent de moins de 65 ans		
Protection	Taux actuels	Taux au 1^{er} juillet 2014
Individuelle	59,37 \$	64,12 \$
Monoparentale	65,32 \$	70,55 \$
Familiale	124,71 \$	134,69 \$
Couple	118,76 \$	128,26 \$
Adhérent de 65 ans ou plus inscrit au RGAM		
Individuelle	33,68 \$	36,37 \$
Monoparentale	39,61 \$	42,78 \$
Familiale	73,30 \$	79,16 \$
Couple	67,37 \$	72,76 \$
Adhérent de 65 ans ou plus non-inscrit au RGAM		
Individuelle	148,31 \$	160,17 \$
Monoparentale	154,24 \$	166,58 \$
Familiale	302,56 \$	326,76 \$
Couple	296,63 \$	320,36 \$